



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le 03 MAI 2019

La directrice générale
de l'offre de soins

D.19.011931

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Docteur,

Le rapport sur « la qualité de vie des étudiants en santé » que vous nous avez remis le 3 avril 2018 dresse le constat des importantes difficultés que ceux-ci rencontrent au cours de leur formation et qui affectent leur bien-être de manière profonde.

Sur la base des propositions de votre rapport, quinze engagements ministériels ont été pris pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants en santé. Le premier d'entre eux concerne la création d'un Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé dont la principale mission sera d'être la structure responsable du suivi et de la mise en œuvre de ces engagements au plan national.

Ce centre sera constitué en un centre de ressources qui proposera et favorisera des interventions de prévention primaire à tertiaire pour améliorer la qualité de vie des étudiants en santé, sur le plan collectif et individuel. Ses missions consisteront également en la mise en place des interventions qui relèvent de son champ d'action, la participation à la coordination des différentes interventions, ainsi que la réalisation et la diffusion de bilans sur les actions mises en œuvre et leur efficacité auprès des publics concernés. Il coopèrera avec tous les acteurs impliqués dans la qualité de vie des étudiants dans un esprit de concertation et de transparence pour une approche globale, intégrative et transversale de cette problématique. Ces missions s'exerceront avec la réactivité nécessaire aux urgences identifiées et au plus proche des problématiques du terrain.

Ainsi, le Centre national d'appui :

- propose des formations et des recommandations visant à développer la qualité de vie des étudiants à destination des formateurs, des responsables d'enseignement et des représentants des étudiants. Il apporte une aide à la diffusion et au partage des bonnes pratiques ;
- diffuse ses propres productions (formations, recommandations...) et aide à la diffusion de productions significativement pertinentes dont il aura eu connaissances ;
- favorise et participe à la recherche dans les domaines de la qualité de vie des étudiants ;
- contribue à l'évaluation de l'impact des politiques d'enseignements et de leurs réformes sur la qualité de vie des étudiants en participant à des analyses et évaluations qui seront transmises accompagnées de recommandations à l'ensemble des acteurs concernés.

Dans ce contexte, et dans la continuité de vos travaux, nous souhaitons vous confier la mission d'installation de ce centre national d'appui et de lancer ses premiers travaux. Cette mission vous est confiée pour une durée de deux ans, renouvelable sur décision des ministres en charge de l'enseignement supérieur et de la santé.

Il s'agira plus précisément, d'ici la fin du mois de juin 2019 :

- de constituer le centre de manière que sa gouvernance porte une structure légère, indépendante et souple. Le groupe constituant les membres permanents comptera moins de 50 participants proposés par un comité de direction. Son comité de direction sera d'une vingtaine de membres associant des représentants des étudiants, des enseignants et des personnes qualifiées proposées par le président. Un comité scientifique sera également constitué ainsi que des groupes de travail *ad-hoc*. Vous installerez les membres en veillant à la représentativité de l'ensemble des acteurs concernés par le bien-être des étudiants. Les ministères en charge de la santé et de l'enseignement supérieur seront garants de son fonctionnement et apporteront leur concours à la réalisation de ses objectifs. Ils nommeront le président du comité de direction ainsi que ses membres ;
- d'en rédiger les statuts, missions et programme de travail en vous appuyant sur le principe d'un comité de direction responsable des orientations stratégiques, de la programmation et de la mise en œuvre des missions assignées au centre et garant de l'équité des interventions proposées par le CNA pour les formations en santé et de la prise en compte de la spécificité nécessaire à chaque formation.

Dans un délai courant d'ici à la fin de l'année 2019, vous devrez, avec l'appui des structures du centre :

- lancer un programme de formation à l'attention des enseignants et des étudiants ;
- mettre en place les collaborations avec les différentes instances représentatives et autres intervenants dans la qualité de vie des étudiants ;
- construire un site web porteur de la communication et des réalisations du centre ;
- monter un colloque introductif des actions du centre ;
- établir les bases d'une enquête à jour fixe portant sur l'évolution de la qualité de vie des étudiants ;
- élaborer un premier ensemble de recommandations sur les pratiques à mettre en œuvre ;
- communiquer sur les dispositifs d'accompagnement et les parcours de soins existants et, le cas échéant, de promouvoir la création des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants.

Pour vous aider dans la mise en place et dans le fonctionnement du centre, vous pourrez vous appuyer, en fonction de leurs compétences respectives et de vos besoins, sur les services de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ainsi que de la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Vous mènerez également vos travaux en collaboration avec l'observatoire national de la vie étudiante, ainsi qu'avec l'observatoire de la qualité de vie au travail des personnels de santé et du médico-social.

Nous vous prions de croire, Docteur, en l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice générale
de l'offre de soins



Cécile Courrèges

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Brigitte Plateau